

■ **Gérard Wiser**, à Saint-Ursanne, Exploitation du restaurant du Buffet de la Gare, Raison individuelle (FOSC no 253 du 28. 12. 1999, p. 8814). Par jugement du 17.02.2003, le Juge civil du Tribunal de Première Instance à Porrentruy a prononcé la faillite du titulaire. L'exploitation ayant cessé, la raison est radiée d'office.

Journal no 228 du 13.03.2003
(00910306 / CH-677.1.001.767-5)